



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

DEPARTEMENT FUTSAL

PV n°1 du Mardi 08 Septembre 2026.

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
Andréa IMFELD	Mathieu CONSTANT	Yannick MARIEMA
Alain ARAUJO	Gilles CLAU	
Jean-Baptiste BAUER	Christophe JAMES	
Krystilla CLOTHILDE	Sabrina SEBELOUE	
Jean-Widly MEDE		
Wendy CONNELL		
Milienna MACIEL FILHO		

Compte tenu des impératifs de calendrier, les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours qui suit la notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et 189 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission s'est réunie le 08/09/2026 à 20h30 en visioconférence pour se prononcer.

COURRIERS RECUS

- Courrier du REAL GUIANA en date du 07 Septembre 2026
- Courrier de FC OYAPOCK en date du 03 Septembre 2026

INFORMATION

- La commission informe l'ensemble des clubs que la FMI est obligatoire pour établir la feuille de match dans toutes les catégories.
- Elle demande aux clubs de bien vouloir se conformer aux différents protocoles d'utilisation.
- Elle précise que les clubs doivent désigner sur footclub le dirigeant ou éducateur habilité sur la catégorie. En cas de difficulté, de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la LFG. La non-utilisation de la FMI peut entraîner la perte du match selon l'article 139 bis des règlements généraux de la FFF.
- Dans le cas de sa non-utilisation, il est impératif de fournir toutes explications à la commission compétente, dans les 24h suivants le match accompagné du scan de la feuille au format papier.

NB : il est préconisé d'effectuer la synchronisation de la FMI sur votre tablette, au minimum 6h00 avant le coup d'envoi de la rencontre, afin de prendre en compte le décalage horaire entre les serveurs de la France Hexagonale et ceux de la Guyane Française.

AFFAIRES TRAITÉES

TROPHÉE DES CHAMPIONS FÉMININ

AFFAIRE 24036497

AS GOLDEN STARS / AASK match n°56570177 en date du 06/09/2026 :
Équipe visiteuse absente

Wendy CONNELL et Milienna MACIEL FILHO n'ont pris part ni aux discussions ni à la décision

Vu la FMI signée par l'arbitre, Madame Sophie DUMAS, constatant l'absence de l'équipe de l'AASK ;

Vu l'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF, qui précise les modalités d'utilisation de la feuille de match informatisée (FMI) lorsque la compétition est soumise à l'utilisation de celle-ci ;

Vu l'article 107 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de Football de la Guyane, qui précise les modalités et les sanctions applicables à un club déclaré forfait ;

Vu l'article 7, alinéa 2, de l'annexe 1 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de Football de la Guyane, qui précise qu'une équipe qui ne présente pas au moins trois (3) joueurs régulièrement qualifiés et en état de jouer, au plus tard quinze (15) minutes après l'heure officielle du coup d'envoi, est déclarée forfait ;

Considérant l'absence de l'équipe de l'AASK à la rencontre ;

Considérant que le club de l'AASK n'a fourni aucun élément probant permettant de justifier son absence ou d'établir que celle-ci résulte de circonstances indépendantes de sa volonté ;

Par ces considérants,

- Décide de donner match perdu par forfait au club AASK sur le score de trois (3) buts à zéro (0) au bénéfice de AS GOLDEN STARS
- Le club de AS GOLDEN STARS est déclaré vainqueur
- Le club de AASK est pénalisé d'une amende de 150 euros.
- Le club AASK comptabilise un premier forfait dans la catégorie féminine

TROPHÉE DES CHAMPIONS 2026

RESULTATS

CATEGORIE	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	SCORE
SENIOR MASCULIN	ASC ARC EN CIEL	AS GOLDEN STARS	3 – 5
SENIOR FEMININ	AS GOLDEN STARS	AASK	3 – 0 (forfait AASK)
VETERAN	RUBAN NOIR	DYALIZ TEAM	3 – 3 (pen 7- 8)

- Le club de l'AS GOLDEN STARS est déclaré vainqueur du Trophée des Champions 2026 dans la catégorie Seniors Masculins.
- Le club de l'AS GOLDEN STARS est déclaré vainqueur du Trophée des Champions 2026 dans la catégorie Seniors Féminines.
- Le club de DIALYSE TEAM est déclaré vainqueur du Trophée des Champions 2026 dans la catégorie Vétérans.

CHAMPIONNAT VETERAN FUTSAL

Forfait général REAL GUIANA

Vu le courrier transmis par le club REAL GUIANA, en date du 09 Septembre 2026 signé par Monsieur GONCALVES ASSUNCAO Alexandre, informant officiellement la Ligue de son souhait de déclarer **forfait général de son équipe vétérans pour la saison 2026/2027** "A la demande de Mme la Présidente je vous informe qu'il n'y a plus personne pour gérer le club Nous vous signalons de nouveau, le forfait général du club et libérons pour le coup l'ensemble des joueurs du real."

Considérant que cette déclaration intervient avant la reprise du championnat ;

Vu l'article 130 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football relatif au forfait général ;

Considérant que ledit article prévoit que lorsque le forfait général est déclaré avant la reprise du championnat, la Ligue régionale est compétente pour déterminer les conditions dans lesquelles le club est autorisé à poursuivre ses activités ;

Par ce considérant :

- **Prend acte du courrier du club REAL GUIANA**
- **Enregistre le forfait général de l'équipe REAL GUIANA pour le championnat Vétérans au titre de la saison 2026/2027**
- **Dit que les conséquences sportives et administratives de ce forfait seront appliquées conformément aux Règlements Généraux de la FFF ainsi qu'aux règlements particuliers de la Ligue de Football de la Guyane ;**

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Vu les matchs cités en référence, Vu l'absence de dépôt de la feuille de matchs auprès du secrétariat

Vu l'article 7.10 et 11 de l'Annexe 1 des règlements sportifs généraux de la LFG stipulant :
"L'ensemble des compétitions du Département Futsal sont soumis à la feuille de match informatisée. Le club recevant, à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24h suivant la rencontre. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI, sera examiné par le Département Futsal et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. Dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, l'équipe recevant, est chargée du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de quarante-huit (48) heures ouvrées après la rencontre"

Les clubs recevant sont priés de déposer, dans les plus brefs délais, la feuille de match auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

La commission demande aux clubs de visiteur de ramener une copie au secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

Date	Journée	Domicile	Résultat	Extérieur	Observation	Championnat
------	---------	----------	----------	-----------	-------------	-------------

Fin de la séance : 21H45

Le secrétaire de séance

Krystilla CLOTHILDE

La présidente de séance

Andréa IMFELD